

Compte rendu sommaire de la réunion du Conseil municipal du 17 juin 2021

Affiché en exécution des articles L.2121-25 et L. 5211-1 du CGCT

Sous la présidence de M. Denis TAMAIN sont présents Mme Christelle MURON, Mme Marie-Hélène PERICOT-GOUTTEFANGEAS, M. Jean-Baptiste CARTON, Mme Florence BERTHET, M. Bernard GERVAIS, Mme Pauline ARTHAUD, M. Christian CHARRIERE, Mme Claudine VIAL, M. Lucien ESTINES, Mme Christelle BALICHARD, Mme Séverine BONJEAN, Mme Béatrice BUTIN, M. Jean-Claude RICHARD.

ABSENTS EXCUSES : M. Julien DEGOUT, M. Claude FAYET, M. Laurent MARCOUX et M. Stéphan BARTHELEMY qui ont donné respectivement procuration à Mme Marie-Hélène PERICOT-GOUTTEFANGEAS, Mme Christelle MURON, M. Denis TAMAIN et Mme Christelle MURON.

ABSENTE : Mme Célia GOUTTEGATAS.

Abordant l'ordre du jour, le Conseil municipal :

- **APPROUVE** le transfert de propriété de Loire Forez Agglomération à la commune de NOIRETABLE, de la parcelle bâtie D 1259 à Noirétable comportant le snack de la Roche, de la licence IV aux prix de 33 000 € HT pour le snack et 3 800 € pour la licence IV ; **AUTORISE** le Maire à signer l'acte de transfert de propriété et tout document afférent à cette vente et **VALIDE** la délibération modificative nécessaire pour inscrire cette dépense au BP 2021.

- **APPROUVE** les ventes de la partie centrale du chemin rural dit « chemin de la croix des quatre chemins au Mas » qui a fait l'objet de la procédure d'aliénation ; la partie sud-ouest aux propriétaires de la parcelle D 1173, à l'euro symbolique, et tout le reste à Loire Forez Agglomération au prix de 0.15 € le m² et **AUTORISE** M. le Maire à signer les actes de ventes et tout document afférent à ces ventes.

- **APPROUVE** la mission de maîtrise d'œuvre de F2i d'un montant de 9 576 € TTC concernant l'opération 252 « Nouvelle voie rue de la Gare » ; **AUTORISE** M. le Maire à signer ces honoraires.

- **DONNE** un avis favorable à l'émission en non valeur des créances irrécouvrables transmises par le Trésor Public de Boën et **AUTORISE** la délibération modificative nécessaire pour inscrire cette dépense au BP 2021.

- **ACCEPTTE** l'achat d'un ordinateur supplémentaire pour le secrétariat et **VALIDE** la décision modificative nécessaire pour inscrire cette dépense au BP 2021.

- **DECIDE de FIXER** les prix des repas à la Cantine Municipale à 3.00 € pour les élèves domiciliés sur la commune de Noirétable, 5.50 € pour les élèves domiciliés hors de Noirétable et 6.30 € pour les adultes ; - **DIT** que ces tarifs entreront en vigueur aussitôt après la mise à jour du logiciel de réservation de repas, pour la rentrée scolaire de septembre 2021.

- **DECIDE** de publier la vacance d'emploi pour les deux postes d'ATSEM à l'école disponibles à la rentrée de septembre 2021.

- **DECIDE** de reporter la décision de participation financière au permis poids lourds de Mme Véronique OLIVIER à une prochaine séance afin que les élus en discutent auparavant.

- **AUTORISE** le Maire à recruter des jeunes étudiants pour une période de 15 jours chacun au service technique pendant la saison estivale et **AUTORISE** le Maire à signer tout document concernant ces recrutements.

- **EMET UN AVIS favorable** au projet ACCORDEA présenté lors du conseil municipal du 20/05/2021 et **AUTORISE** M. le Maire à faire une réponse en ce sens aux organisateurs.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h55

Le Maire, Denis TAMAIN.